

DEC202371DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc CHAPPEY, directeur de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, dont la directrice est Mme Claire ZALC ;

**Vu** la décision DEC202255INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Jean-Luc CHAPPEY aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8066 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Luc CHAPPEY, directeur de l'unité UMR8066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 €HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc CHAPPEY, délégation de signature est donnée à Mme Claire ZALC (DR) et Mme Virginie Durand (IE), aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision DEC192155DR02 du 23 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop

